

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Octobre 2016

Le présent contrat est réservé à l'usage de la location des chambres d'hôtes et de la roulotte « Le Mas Pinède »

DURÉE DU SÉJOUR

Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat.

RÉSERVATION

La réservation deviendra effective dès lors que le client aura retourné son accord de réservation (par courrier ou par mail) accompagné du montant de l'acompte (30% du montant total du prix du séjour) avant la date indiquée.

RÈGLEMENT

Le solde du règlement sera versé à l'arrivée avant 20h sauf dispositions contraires prévu dans le contrat. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue, est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

RÉSERVATION TARDIVE

En cas de réservation moins de 48h avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

HORAIRES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Le client doit se présenter le jour précisé sur le présent contrat. Les arrivées se font à entre 17h00 et 20h00. Les départs se font avant 10h00.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir la société «Le Mas Pinède».

RÉSILIATION

Toute résiliation du présent contrat à l'initiative du client doit être adressée à la société «Le Mas Pinède» par courrier recommandé avec accusé de réception.

- Lorsque la résiliation intervient dans un délai supérieur à 6 mois avant l'entrée dans les lieux, la société «Le Mas Pinède» restitue dans les 30 jours de la résiliation 50 % du montant de l'acompte versé par le client.

- Si la résiliation intervient dans un délai compris entre 2 jours et 1 moi avant l'entrée dans les lieux, la société «Le Mas Pinède» conserve l'acompte versé par le client et ce dernier doit verser 50% du montant total de la réservation (déduction faite de l'acompte).

- Si la résiliation intervient moins de 48h avant l'entrée dans les lieux, le client devra verser l'intégralité de la réservation à la société «Le Mas Pinède».

En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement et le client devra verser l'intégralité de la réservation à la société «Le Mas Pinède».

INTERRUPTION DE SÉJOUR

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Dans le cas où le client viendrait à perturber volontairement la tranquillité des lieux et des autres clients, la société «Le Mas Pinède» se réserve le droit de mettre fin unilatéralement au contrat sans aucun dédommagement.

ETATS DES LIEUX

Les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du client. Si le client constate des dégâts quelconques, il devra en informer la société «Le Mas Pinède» dès son arrivée dans les lieux.

A l'issue du séjour, si la société «Le Mas Pinède» constate des dégâts, il devra en informer le client sous huitaine.

Le montant des travaux à la charge du client aux fins de remise en état des lieux et réparations diverses sera dûment justifié par la société «Le Mas Pinède» sur la base de devis ou de factures. Il appartiendra alors au client de régler le montant de ces travaux sous 15 jours.

UTILISATION DES LIEUX

L'état de propreté de l'hébergement est constaté lors de l'arrivée dans les lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge de la société «Le Mas Pinède», cependant le client devra veiller à maintenir les locaux dans un état de propreté décent pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage extraordinaire pourra être alors facturé au client sur la base d'un taux horaire de 50,00 euros.

L'installation de tentes ou le stationnement de caravanes et de camping-car sur le terrain de la propriété est interdite.

CAPACITÉ

Le présent contrat est établi pour un nombre de personnes et de chambres donnés. Des vacanciers supplémentaires pourront éventuellement être accueillis moyennant paiement, sans toutefois pouvoir excéder la capacité d'accueil de chaque chambre. Toute personne au-delà sera systématiquement refusée. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

ASSURANCES

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurances villégiature pour ces différents risques.

ESPACE PISCINE

La société «Le Mas Pinède» se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident dans l'espace piscine. L'accès de la piscine est interdit aux enfants non accompagnés de leurs parents. Les parents sont tenus de surveiller leurs enfants qui restent sous leur entière responsabilité en permanence.

LITIGE

Pour tous les litiges qui naîtraient de l'exécution ou de l'interruption du présent contrat, seuls les Tribunaux du ressort du lieu des locaux objets de la location sont compétents.